

## Déclaration liminaire F3SCT-D 86 du 29 juin 2023

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT-D 86,

Même si l'exécutif tente de détourner l'attention, Force Ouvrière, comme les travailleurs, ne tournent pas la page des retraites. Cette terrible régression sociale aux conséquences funestes en matière de santé est un sujet permanent dans les salles des profs. Nous exigeons que cette loi soit retirée.

Le dernier rapport du COR fait le lien entre la faiblesse des rémunérations dans la Fonction Publique et les éventuels déficits à venir du régime de retraite qui sert de justification au recul de l'âge de départ. C'est la double peine. Comment se contenter d'une augmentation indigente de 1,5 % de la valeur du point d'indice alors que les prix de l'énergie, de l'alimentaire, des services sont au plus haut. C'est insupportable.

Comme pour la réforme Macron-Borne des retraites, le ministre Ndiaye, maintient son « pacte » contre l'avis unanime des organisations syndicales, c'est un passage en force inacceptable ! La FNEC FP-FO refuse la logique du « travailler plus pour perdre moins ». C'est un chantage salarial odieux au moment où nos professions sont paupérisées comme jamais. Si le ministre souhaite sincèrement qu'il y ait moins d'élèves sans profs, il faudrait tout d'abord qu'il parte des faits. Rappelons que sur les 15 millions d'heures de cours perdues annuellement, la grande majorité de celles-ci ne sont pas le fait des absences de courte durée qui ne représentent que 15 % de ce volume. Ces heures perdues sont dues aux postes qui ne sont pas pourvus du tout ou pourvus bien après la rentrée, faute évidemment de personnels. Donc, si on veut réduire le nombre d'heure de cours perdues, il faut en tout premier lieu recruter massivement. Vouloir porter l'attention médiatique sur les remplacements de courte durée cache d'une part le réel problème, mais cela joue aussi une musique plus nauséabonde qui laisse sous-entendre que les enseignants seraient eux-même responsables de ces non remplacements. Les chiffres là encore sont clairs : les salariés de l'Éducation Nationale sont moins absents que les autres salariés de la Fonction Publique et ils sont aussi moins absents que les salariés du privé ! Par contre, les contre-réformes et les suppressions de postes sont en très grande partie responsables des non remplacements. Citons par exemple la réforme du bac qui, avec ses épreuves avancées au mois de mars, est responsable à elle seule de 1,2 millions d'heures non assurées. Les enseignants ne sont pas responsables de cela comme il ne sont pas responsables des suppressions de postes. Même s'il y aurait encore beaucoup à dire sur le « Pacte », il faut souligner que celui-ci est un élément supplémentaire de conflit entre les personnels.

Les remontées locales de terrain que nous constatons montrent une crise très grave qui atteint les personnels, cette crise nous la lisons également très clairement dans les RSST de notre département. Il y a une perte de sens de nos métiers qui s'accompagne aussi d'un très fort isolement des personnels face aux difficultés et aux violences qui s'amoncellent. Il n'y a pas de fatalité et les difficultés que nous connaissons tous ont un facteur commun, nous parlons bien sûr ici de toutes les contre-réformes qui affaiblissent notre autorité, qui nous discréditent, et engendre les conflits et la violence.

Même si, M. Le Président, vous nous répondez régulièrement que le Rectorat de Poitiers n'est pas responsable des réformes nationales (inclusion systématique, suppression de postes ou encore loi Rilhac, pour ne citer que cela), ce qui est juste, vous conviendrez avec nous que les personnels sont en grand danger.

Nous rappellerons bien évidemment dans cette déclaration nos revendications nationales, seules possibilités de prévention primaire des risques.

Mais, néanmoins, nous vous soumettons ici un certain nombre de leviers concrets.

Pour prévenir les agressions : violences physiques, injures, menaces, vols ou dégradations, il nous semble indispensable de rappeler très clairement aux élèves et aux familles les éléments du code pénal et que celui-ci s'applique aussi dans l'enceinte des établissements. Nous déposerons un avis en ce sens.

Sur les réponses aux RSST, nous avons déjà alerté sur la non lisibilité de celles-ci. Pour chaque RSST, l'administration doit répondre immédiatement, très clairement et fermement.

Sur la protection fonctionnelle, nous nous félicitons que celle-ci soit maintenant accordée quasi-systématiquement dans notre département. Néanmoins, nous tenons à rappeler que l'octroi de cette protection fonctionnelle doit s'accompagner de mesures, là encore, très concrètes et lisibles par l'ensemble des parties.

Nous déposerons deux avis en ce sens.

Sur un autre terrain, nous tenons aussi à vous interpeler sur les dernières déclarations de notre Ministre au sujet de l'amiante, qui, si nous avons bien compris, signifierait des actions très concrètes prochainement, qu'en est-il ? Nous souhaitons aussi savoir où en est le recrutement de médecins de prévention. Enfin, nous déposerons aussi un avis sur la correction de copies sur écran.

Pour la FNEC-FP FO, les personnels doivent être protégés, pas seulement par des discours. Notre rôle est de rappeler que protéger les personnels passe en premier lieu par éviter de détériorer les conditions de travail ; nous rappelons ici nos revendications :

- Abandonner la réforme des retraites et revenir à la retraite à 60 ans.
- Augmenter les salaires par l'augmentation du point d'indice.
- Respecter le décret du 23 août 2021, qui indique que les AESH doivent avoir une grille de 11 échelons augmentés de 10 points d'indice tous les 3 ans.
- Abandon des PIAL et création d'un vrai statut pour les AESH et d'un vrai statut pour les AED.
- Respecter les statuts des personnels et abandonner la réforme « Pacte ».
- Rétablir la médecine de prévention.
- Rétablir les postes supprimés.
- Ne pas supprimer la technologie en collège.
- Rétablir le baccalauréat national, anonyme, terminal et ponctuel, en juin.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCTD de la Vienne, je vous remercie de votre écoute. Je vous prie également de joindre cette déclaration au procès-verbal de cette F3SCT.